

La liste Breynaert fit aussi campagne sur la qualité de la vie. Ses colistiers avaient conscience de l'éclatement urbain, du caractère inachevé de la ZUP, « un chantier continu, démesurément ouvert ». Son programme, placé sous le slogan « Justice, économie, liberté », insistait sur la nécessité de sauvegarder la liberté et la propriété individuelle face aux grands projets collectifs d'allure technocratique. A propos du remodellement des îlots insalubres, un des colistiers de Breynaert écrivait : « quartiers rasés, maisons démolies, parcelles redécoupées, constructions futures imposées et strictement réglementées au mépris de vos liens, de vos habitudes, de vos aspirations, de vos souvenirs, de tout ce qui se rattache à vos maisons, à vos rues, à vos quartiers ». On ne pouvait mieux résumer la crainte des inconvénients de l'expansion. En un sens, la croissance du « Grand Béthune » avait provoqué la chute de ses propres artisans.

Campagne électorale 1971 – Extr. de « Histoire de Béthune Beuvry »

Paul Breynaert, maire :

Conscient de mes engagements, je dirai simplement et sincèrement que l'objectif auquel je m'attacherai principalement sera de travailler dans l'intérêt général et avec le souci d'aider les « déshérités de la vie » à connaître le bien-être.

Extrait « Editorial » du Bulletin Municipal Officiel 1972

Les 10 projets d'action du plan « Béthune ville moyenne » :

.....

NOTRE DOSSIER "BÉTHUNE VILLE MOYENNE"

par M. DERUELLE Conseiller municipal délégué

L'agglomération béthunoise, capitale de l'Ouest de la zone minière du Pas-de-Calais regroupe officiellement 145 000 habitants sur 34 communes. Mais elle ne joue ce rôle effectivement que pour 60.000 personnes.

Partie d'un noyau ancien, la ville s'est développée le long des axes routiers jusqu'aux limites possibles d'extension, le canal au Nord, les marais d'Annezin et de Beuvry à l'Ouest et à l'Est, les voies ferrées Dunkerque-Paris et Béthune-Lille au sud et au sud-est. Mais Béthune a franchi durant sa dernière décennie ces barrières, par le quartier de la Grande Résidence, et l'implantation d'un J.U.T., mais les difficultés d'accès et de liaison restent. La concentration et la diversité des services offerts au centre font néanmoins de Béthune l'un des pôles attractifs de la zone minière du Pas-de-Calais et d'une partie de la vallée de la Lys. Cette ville, partie d'un noyau ancien, pré-existait à l'exploitation houillère, car située en frange des secteurs d'extraction. Son économie et sa structure urbaines ne furent donc jamais axées sur la seule production charbonnière.

Il est clair que le dynamisme de l'agglomération béthunoise de par sa situation géographique entre le canal à grand gabarit, la ligne S.N.-C.F. Paris-Dunkerque et l'autoroute



- LIADON VILLE 5 GRANDE RESIDENCE 1
- ANIMATION DU CENTRE 2
- LE BEFFROI 3
- HOTEL DE BEAULAINCOURT 4
- LA OPERA 5
- ANIMATION CULTURELLE FORUM 6
- LA NATURE DANS LA VILLE 7
- CROQUIS CYCLES ET PEDESTRES 8
- PAYSAGER LA VILLE 9
- LE PEROY 10

A 26, de par sa croissance industrielle et son rôle de centre tertiaire, doit lui permettre d'accentuer son rôle de pôle de service et d'attirer les migrants habitat-travail.

L'hypothèse retenue suppose en

1985 que la population résidente connaîtra pour le secteur Béthune-Noeux une croissance plus importante que dans les autres secteurs, passant de 98 000 habitants en 1968 à 128 000 habitants en 1985.

ACTIONS	CONTENU	COUT TOTAL
1. Liaisons ville Grande Résidence	Passerelle	2 000 000
2. Animation du Centre	Voies piétonnes	600 000
3. Le Beffroi	Aménagement des abords Am. du monum.	400 000
4. Hôtel de Beaulaincourt	Restauration d'un immeuble	2 160 000
5. La Charité	Club 3 ^e âge Ateliers Club de jeunes	2 550 000
6. Animat. culturelle Le Forum	Salle polyvalente Abords Structure gonfl. Etudes, animation	4 070 000 330 000 300 000 120 000
7. La nature dans la ville	Aménagement du délaissé Simoine	5 096 000
8. Circuits cyclistes et pédestres	Pistes 2 roues	2 300 000
9. Paysager la ville	Aménagement paysagers Divers	2 650 000
10. La Perroy	Etudes de réhabilitation	150 000
	Total	22 726 000

Définition des actions

I - LIAISON VILLE ET GRANDE RESIDENCE

Présentation :

L'agglomération béthunoise est scindée par le réseau S.N.C.F. et la gare, au nord le centre ancien regroupant 20 000 personnes, au sud la grande résidence et ses 10 000 habitants. La seule liaison directe praticable actuellement cyclistes et piétons, entre ces 2 secteurs est une passerelle à ciel ouvert d'une largeur d'un mètre vingt, franchissant les voies. Initialement prévu pour réunir la gare à la Cité des Cheminots cet ouvrage est totalement inadapté aux besoins actuels : esthétique déplorable, dimensions insuffisantes, insécurité, absence de confort.

Proposition :

Le parti proposé consiste à doubler la passerelle existante afin de séparer les circulations cyclistes et pédestres et à protéger l'ensemble des intempéries (vent et pluie) par l'installation d'une couverture.

Côté Grande Résidence, l'ouvrage s'adossera à un talus planté qui masquera en partie la voie ferrée ; côté gare, un escalier à trois volées pour les piétons et une rampe hélicoïdale de faible pente (inférieure à 10 %) pour les cyclistes donneront un aspect élégant à l'entrée de l'ouvrage.

Pour cet ensemble, le matériau de base est un béton architectonique blanc.

L'opération se réalisera en deux phases :

1) doublement de la passerelle et construction de la couverture ;

2) destructions des rampes existantes et aménagement des nouveaux accès.

Les travaux s'effectueront sous le contrôle des services techniques de la S.N.C.F.

II - ANIMATION DU CENTRE

Présentation :

« Rendre le cœur des villes aux piétons est actuellement l'ambition de nombreuses villes moyennes ».

Il s'agit en effet de :

- redonner au centre ancien, lieu de convergence des activités citadines, son échelle originelle et une animation vitale nécessaire ;
- contribuer à son développement, à l'épanouissement de son activité principale : le commerce, en augmentant son pouvoir attractif ;
- offrir aux citadins un espace où achats et « lèche-vitrines » peuvent s'effectuer sans gêne.

L'action 2 dans cette perspective, a trois objectifs particuliers :

- mettre en valeur le patrimoine architectural de la Grand'Place :
 - Le Beffroi ;
 - Ses façades de style « flamand » ;
- redonner au centre-ville une place publique dégagée ;
- rendre la « rue » aux piétons.

Le choix des rues doit répondre à quatre impératifs :

- être cohérent avec le plan de circulation de la ville ;
- s'insérer dans un vaste réseau de cheminements piétons innervant la ville et ses environs (cf. action 8) ;
- avoir un potentiel commercial suffisant ;
- trouver à proximité un nombre de places de stationnement important.

Les rues Grosse-Tête, du Pot-d'Étain, Albert-1^{er}, Saint-Pry et la rive sud de la Grand'Place répondent à ces quatre critères.

Proposition :

En première phase, dans le cadre du contrat ville moyenne sont programmées, la rue Grosse-Tête et la rive Sud de la Grand'Place.

2.1. Un traitement continu des sols, en harmonie avec l'architecture et les matériaux locaux :

- pavés de récupération ;
 - briques posées sur champ en arête de poisson ;
- se poursuivant jusqu'aux abords du Beffroi, donnera à la zone piétonne son unité.

2.2. Une disposition harmonieuse de mobilier urbain, bancs, bacs à fleurs, éclairage, contribuera à son animation.

Parallèlement, le réaménagement de la Grand'Place et la création d'un parking, rue Pierre-Curie offriront 100 places de stationnement supplémentaires.

III - LE BEFFROI

Présentation :

Le Beffroi, « Image de la ville de Béthune » est actuellement isolé au centre de la Grand'Place, au milieu d'une vaste aire de stationnement.

L'objectif de cette action est de réduire son isolement actuel en créant un pôle d'attraction, une animation, un centre d'intérêt.

Proposition :

Trois sous-actions convergent vers cet objectif :

3.1. **Fouilles archéologiques** : Dans un premier temps, un chantier de fouilles sera ouvert sur l'emplacement de l'ancienne halle au grain. La prospection permettra de redécouvrir les anciennes caves voûtées des constructions antérieures.

Les caves les mieux conservées seront restaurées et aménagées pour la visite (hors contrat).

3.2. **Aménagement des abords** : La visite du Beffroi attire incontestablement le public. Un aménagement du sol le reliant au secteur piéton facilitera son accès ; son traitement en petits pavés et briques posées sur champ en arête de poisson, lui donnera un support digne de son passé.

Sous les arcades du Beffroi, une animation permanente sera créée par le syndicat d'initiative et l'association des amis du musée de Béthune.

3.3. **Le Beffroi** : Actuellement vides, les salles du Beffroi seront aménagées, meublées et ouvertes au public.

Au premier étage, les visiteurs découvriront l'ancienne salle d'honneur. Un mobilier d'époque et des vitrines d'exposition évoqueront le temps où le conseil d'échevinage s'y réunissait.

Au second, une exposition de mobilier rustique et d'ustensiles régionaux rappellera le logis du guetteur.

Au troisième, le visiteur pourra admirer l'architecture de la salle des poids de l'horloge, ainsi que le carillon auquel sera ajouté un octave.

Le quatrième étage abritera le mécanisme de l'horloge, ainsi que le clavier du carillon. Cette salle ne sera pas accessible au public.

La terrasse d'où la vue sur la ville est admirable, sera directement accessible depuis le troisième étage. Un escalier hélicoïdal en bois prolongera l'escalier à vis de la tourelle sud.

Sur la terrasse, des tables d'orientation et quatre longues vues montées sur pied compléteront cet aménagement.

VI - ANIMATION CULTURELLE FORUM

Présentation :

Depuis l'incendie du foyer Albert en décembre 1974, la ville de Béthune ne possède plus de salle susceptible d'abriter des réunions et des congrès importants. Malgré la capacité de cette ancienne salle (600 places) la municipalité ne pouvait pas répondre aux nombreuses demandes formulées par les divers groupes et associations. La disparition de cet immeuble ne fait qu'accroître ce déficit.

La ville de Béthune souhaite développer une politique d'ensemble d'animation culturelle, s'appuyant principalement sur :

- l'hôtel de Beaulaincourt restauré, qui accueillera le musée d'arts et traditions populaires (cf. action 4) ;
- une nouvelle salle polyvalente de 1 500 à 1 800 places, le Forum, qui permettra de regrouper les diverses activités de rencontre, d'information, de loisirs (spectacles divers, expositions, bals, conférences, congrès) ;
- une structure mobile, d'une capacité de 700 places, qui permettra d'accueillir en divers points de la ville des spectacles de dimension plus réduite, et qui pourra être mise en service très rapidement pour combler le manque actuel.

Proposition :

6.1. Réalisation du « Forum ». Cette salle sera construite à l'emplacement de l'ancien abattoir, en contact direct avec les installations sportives et le centre ville, proche de l'ancien foyer Albert.

L'espace couvert se divisera en deux parties principales. Les locaux techniques, salle de gardiennage, loge pour artistes, etc. seront installés à l'intérieur de parties fixes.

La salle principale, abritant les activités diverses, décrites au paragraphe précédent, sera composée d'un volume unique subdivisible à l'aide de cloisons mobiles.

Le parti constructif adopté favorise cette mobilité :

- le sol est uniformément revêtu ;
- le plan de couverture traité en grille tridimensionnelle de 2,50 mètres de côté, reçoit également les cloisons.

Le traitement architectural des façades (verre et métal) permet l'intégration visuelle de ce Forum.

6.2. Les abords. Le traitement des abords comprend :

- le remodelage du terrain ainsi que des plantations, qui permettront l'installation ultérieure d'un théâtre de verdure ;
- la confection de pistes cyclables, pédestres et de parkings (2 roues et voitures).

6.3. Structure mobile. La ville de Béthune a porté son choix sur une structure transparente gonflable, couvrant 907 m² au sol, munie de 3 sas d'entrée et offrant toutes garanties de sécurité, et susceptible d'être mise en œuvre très rapidement.

6.4. Etude d'animation culturelle. Cette étude a pour but de tirer le meilleur parti, sur le plan du fonctionnement des cinq lieux culturels qui existeront à Béthune : théâtre, hôtel de Beaulaincourt, Charité, structure gonflable, et Forum. Elle portera sur les points suivants :

- répartition des activités culturelles entre les lieux énumérés ci-dessus, à partir d'une étude de la demande ;
- programme muséographique de l'hôtel de Beaulaincourt et contraintes architecturales qui en résultent pour la restauration (dispositifs d'éclairage et de sécurité notamment) ;
- définition précise des équipements scéniques et mobiliers qui peuvent être utilisés indifféremment par la structure gonflable et le forum.

VIII - CIRCUITS ET PEDESTRES

Présentation :

La bicyclette est un moyen de transport parfaitement adapté à la taille d'une aire urbaine telle que Béthune. N'apportant pas de pollution, ne consommant pas d'énergie, elle permet aux habitants de redécouvrir leur cité.

Proposition :

La réalisation de circuits reliant les différents centres d'intérêt offrira une alternative à l'usage de l'automobile pour les courtes distances.

La qualité des revêtements de sol, le traitement de bandes de protection plantées, l'éclairage, la signalisation et l'isolement des usagers sur des pistes bien abritées des circulations automobiles rendent ces circuits agréables et sûrs.

Les principaux itinéraires « prévus » relient :

- la Grande Résidence (Z.U.P. au sud de la voie ferrée) ;
- le centre ville ;
- la zone industrielle ;
- les lieux touristiques ;
- les lycées et collèges ;
- l'ensemble sportif et le Forum.

L'itinéraire allant de la Grande Résidence au centre ville emprunte la passerelle (action 1) ; les autres itinéraires reliant entre eux, les équipements prévus par la ville de Béthune : place Charles de Gaulle et Gare d'eau (action 7), Forum (action 6), Beffroi (action 3) et voies piétons (action 2), club de jeunes de la Charité (action 5).

X - LE PERROY

Proposition :

Restructuration :

10.1. L'objectif de cette action est de restructurer ce quartier ancien en conciliant :

- une opération de réhabilitation nécessaire pour sauver ces constructions et les doter d'un confort moderne ;
- une opération de rénovation pour apporter les équipements et les logements nécessaires à la vie du quartier, en lui conservant son caractère traditionnel.

La ville de Béthune propose d'entreprendre, avant de réaliser, une étude de restructuration qui devra être suivie de près par les administrations départementales (D.D.E. du Pas-de-Calais) et centrales (D.A.F.U. et direction de la construction) concernées.

Elle demande qu'au terme de cette étude lui soient accordés les subventions correspondant aux actions qui seront décidées.

Coût prévisionnel et financement :

Le coût de cette étude, évalué à 150 000 F relève du financement spécifique ville moyenne.

Présentation :

Né de la révolution industrielle, le quartier du Perroy est sans doute l'un des plus intéressants de la ville par son architecture populaire.

Les constructions composant ce quartier sont d'une architecture caractéristique du Nord flamand de la France : maisons basses en briques à rez-de-chaussée sur terre-plein, couvertes de tuiles flamandes.

De faible hauteur et de bonnes proportions, ces 300 maisons forment un ensemble construit agréable aéré par de nombreuses ruelles, courettes et jardins qu'il faut sauvegarder.

IX - PAYSAGER LA VILLE

Proposition :

Cette action porte sur une succession d'interventions légères destinées à embellir des espaces ponctuels.

9.1. **Création et amélioration d'espaces verts.** La mise en place de plantations, d'aires de repos et de jeux, de cheminements, par le remodelage du terrain : piscine de plein air, Grande Résidence, place du Capitaine Michel (ex-place Ferrer), entrée de ville par la route d'Arras square Beuvry, zone industrielle, place du Jeu de Paume.

9.2. **Paysagement des aires de stationnement automobiles.** Par la création de parkings verts utilisant des dalles alvéolées engazonnées, ponctuées d'arbres : parking Pierre Curie, parking de la sous-préfecture, parking du centre sportif.

9.3. **Suppression de clôtures inutiles.** Terrain de hockey sur gazon, square Beuvry.

9.4. **Remplacement de murs opaques.** Par des grilles permettant de voir des jardins ou édifices jusqu'alors dissimulés : mur du collège Saint-Vaast, cour Maintenon.

9.5. **Installation d'écrans végétaux.** (rideaux d'arbres, haies vives, arbustes) pour masquer les éléments discordants du paysage :

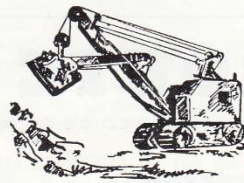
- avenue Winston Churchill ;
- zone industrielle ;
- station d'épuration ;
- clôtures de ciment du centre sportif.

9.6. **Ravalement des façades du théâtre.** Dernier « grand blessé » de la grande guerre.

ENTREPRISE

DESQUESNES

TRAVAUX PUBLICS
CANALISATIONS
EAU & GAZ
ASSAINISSEMENT



174, rue Casimir-Beugnet
62260 AUCHEL

Téléphone : 27.06.00
et 27.07.59



